



*L'efficacité réformatrice*

# Projet RESTRUCTURATIONS: Négociations de l'accord de méthode la position de FO

**18 juin** : 6<sup>ème</sup> journée de négociations à Paris. Cette réunion fait suite à **certaines positions et tractations** qui ont conduit dans un premier temps la Direction avec surprise à annuler une réunion prévue le 11 Juin, laquelle devait déboucher sur un accord soumis à signature.

## Rappel de certains faits :

- La Direction a souhaité dès l'annonce des restructurations (réunion du 12 avril) aller vers un accord de méthode majoritaire.

- La dernière réunion du 25 mai (voir flash inFO du 26 mai) avait permis consensuellement :

- d'affiner le calendrier définitif des informations / consultations du CCE et des CE
- désigner l'expert pour 3 expertises : économique, sociale et industrielle

A l'issue de la dernière période de consultation, 2 organisations syndicales (CGT et CFDT) ont confirmé vouloir ne pas signer l'accord définitif proposé.

- La Direction a, alors de manière incompréhensible, décidé de l'arrêt des négociations sociales (« la marche arrière »), prétextant que le nouvel accord ne serait pas **majoritaire**.

- **FO**, CGC, CFTC, CAT, flouées de leur parole et potentiellement signataires, ont protesté ... obligeant la Direction à repasser « la marche avant ».

## Accord majoritaire :

Une ou des OS. représentant + de 50% des salariés signent un accord. L'accord est applicable et non dénonçable.

## Accord minoritaire :

Si une ou des OS. représentent au moins 30% des salariés signent un accord, celui-ci est applicable mais dénonçable par d'autres OS signataires représentant au moins 50% des voix.

Le 18 juin, la Direction a convoqué les partenaires sociaux pour une dernière lecture du projet d'accord de méthodes en prenant en compte leurs dernières demandes.

La Direction, menaçante, a rappelé qu'une dénonciation de l'accord de Méthode nous dirigerait vers un PSE classique par entité avec des mesures sociales décidées QUE par elle.

Comment en tant qu'organisation syndicale peut-on préférer un plan social (PSE) plutôt qu'un accord de méthodes améliorant à coup sur les mesures sociales et donnant du temps pour traiter le reclassement de TOUS les salariés concernés.

Concernant le projet d'accord de Méthodes, **FO** a donné un avis favorable à signature déclenchant la désignation de l'expert devant analyser le dossier de restructuration.

**FO** a également conclu cette réunion en demandant, seul, le paiement des heures de grève qui ont suivi l'annonce des restructurations.

La Direction a bien entendu notre revendication et est d'accord pour traiter ce point avec les signataires lors des négociations de l'avenant traitant des mesures sociales.

**FO** a interpellé la Direction en rappelant que le paiement de ces heures de grève était un préalable à toute signature finale des mesures d'accompagnement sociales du projet.

**FO** reste OPPOSE à ce projet, néfaste pour l'emploi et continu à négocier pour un accord central garantissant des mesures sociales équitables entre tous les salariés de TOUS les sites impactés. N'hésitez pas à contacter vos élus et vos représentants **FO** sur vos sites.

## **Prochaine réunion de négociations le 15 Juillet 2010.**

La délégation **FO** : Yannegan Rambaud (DS Merpins), Lilian Aube (DS Le Vaudreuil), Eric Nigra (DS/Secrétaire NEWLOG), Thierry Gruet (DS Angoulême/Secrétaire CCE), Emmanuel Da Cruz (DS Dijon/ RS CCE FO),